



Paielement partiel p.a. depuis des années

Par **Noisette138**, le **29/04/2008** à **19:20**

Bonjour, et tout d'abord un grand merci à l'équipe d'experts qui aident les familles de manière bénévole !

Mon cas est le suivant : Mon ex-mari a eu au début du divorce 340 € de pension à payer pour notre enfant (il devait logiquement se reloger et il gagnait 5 fois mon revenu). Je lui ai laissé la maison et c'est donc moi qui ai dû me reloger (en 2001). Il ne s'est jamais acquitté de la totalité de la pension se contentant de me verser 150 € car selon lui, la caf me payait suffisamment pour notre enfant (il ne payait jamais les mois de juillet/août). Je saisis donc un huissier qui recouvre 6 mois de pension.

En 2003, il se fait licencier, et produit des quittances de loyer (origines douteuses puisqu'il était occupant à titre gracieux chez son père) et réussi à faire baisser la pension à 180 €. Dès lors (2003) jusqu'à aujourd'hui, il ne paye que 150 € quand ça lui chante, je déclare 1 600 € annuels au lieu des 2160 € annuels prévus au centre des impôts...

Et aujourd'hui, alors qu'il est propriétaire de trois maisons en région parisienne, et qu'il est à son compte, il demande au jaf une baisse de pension à 120 € car il ne gagnerait selon lui que 8 000 € par an. IL a revendu une maison mais n'aurait tiré aucun bénéfice sur cette vente (...).

Je précise que mon ex-mari fait partie de ces personnes super aisées qui ont un grave problème avec l'argent, il essaye de se faire passer pour insolvable alors que parfois une journée de travail lui rapporte 600 € (il est artisan taxi) quand il fait de longues courses. Je sais qu'il se fait payer certaines courses non déclarées (il s'en ai vanté) et paye ses courses alimentaires avec cet argent.

Je suis pour ma part en congé parental depuis deux ans et j'ai 4 enfants à charge (un en conjoint avec mon ex mari). Mon conjoint actuel gagnait bien sa vie jusqu'à maintenant et c'est d'ailleurs lui qui avait en charge financièrement parlant ma fille, depuis fin mars 2008, il est au chômage...

Ma question : comment prouver que mon ex mari vit avec des moyens financiers ultra aisés (alors qu'il a produit des comptes disant qu'il ne fait que 8 000 € de bénéfices). Comment l'obliger à payer sa pension et surtout à ne pas la faire baisser ? Il ne paye déjà pas le montant que prévoit le jugement, mais en plus il veut la baisser !!!

Vers qui me tourner pour prouver qu'il ment concernant sa situation ? Je suis perdue... NOus sommes passés devant le JAF hier et j'ai

peur que le juge ne le crois. Merci à tous